

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2022
BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 27 JUIN 2022



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative du budget primitif, qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte administratif, ainsi que l'intégration des restes à réaliser. Comme toute décision modificative, il permet également d'ajuster les prévisions réalisées lors du budget primitif.

Contrairement aux budgets supplémentaires des années 2020 et 2021 impactés par de nombreuses adaptations à la crise sanitaire, le présent budget supplémentaire est plutôt un budget d'ajustement et de régularisation des prévisions du Budget Primitif notamment en matière de recettes fiscales et des dotations notifiées par l'Etat. Il prévoit des ajustements de crédits en conséquence de la crise économique ou liés à la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement. Ainsi, ce budget prend en compte les impacts de la forte reprise de l'inflation, notamment des coûts de l'énergie et des matières premières. La revalorisation du point d'indice annoncée par le gouvernement, dont le taux n'est pas encore connu, a également été anticipée à hauteur de 1,1 millions d'euros, soit le coût d'une évolution de 4% du point d'indice sur une période de 6 mois.

Parallèlement, ce budget prévoit également l'inscription d'une somme de 3 M€ pour la constitution du capital de la foncière de redynamisation commerciale prévue dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT), conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement.

En conséquence, le résultat excédentaire de 2021 (18,5 M€) lié à une année de transition entre crise sanitaire et engagement d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement adopté fin décembre 2021, est consacré au financement des nouvelles mesures évoquées ci-avant, ainsi qu'à la réduction de l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au Budget Primitif à hauteur de 29 M€. Cette réduction exceptionnelle du besoin d'emprunt permet de préserver les marges de manœuvre de la collectivité et d'engager le Programme Pluriannuel d'Investissement malgré le contexte mondial inflationniste. En effet, ce moindre recours à l'emprunt en début de PPI permet à l'Eurométropole de conserver sa capacité à financer ses grands projets d'investissement qui pèseront plus lourdement sur les budgets des années suivantes, les premières années d'un PPI étant traditionnellement plus dédiées aux études préalables.

Le Budget Supplémentaire porte sur le budget principal ainsi que sur l'ensemble des 5 budgets annexes.

Le budget principal

Equilibre du BS 2022 – Budget Principal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 096 025,00 €	70 Produit des services du domaine	- 325 000,00 €
012 Charges de personnel	1 218 000,00 €	73 et 731 Impôts et fiscalité	904 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	132 259,00 €	74 Dotations et participations	1 696 000,00 €
66 Charges financières	25 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	130 000,00 €
67 Charges spécifiques	283 502,00 €		
Virement à la section d'investissement	18 182 653,90 €	Excédent de fonctionnement reporté	18 532 439,90 €
Total dépenses de fonctionnement	20 937 439,90 €	Total recettes de fonctionnement	20 937 439,90 €

INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	18 182 653,90 €
20 Immobilisations incorporelles	610 500,00 €	Affectation du résultat	11 958 047,54 €
204 Subventions d'équipement versées	267 000,00 €	13 Subventions d'investissement	227 760,32 €
21 Immobilisations corporelles	781 916,22 €	16 Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 050 954,80 €	458 Travaux pour compte de tiers	169 320,00 €
26 Participations	3 020 000,00 €		
27 Autres immobilisations financières	-4 200 000,00 €	Restes à réaliser 2021	3 012 568,50 €
458 Travaux pour compte de tiers	49 363,20 €	Opération d'ordre	125 740,00 €
Restes à réaliser 2021	10 818 511,63 €	Réduction du recours à l'emprunt	-17 000 000,00 €
Opération d'ordre	125 740,00 €	Total	16 691 090,26 €
Déficit d'investissement reporté	4 152 104,41 €		
Total	16 691 090,26 €		

pour mémoire emprunt inscrit au BP 29 000 000,00 €
Emprunt d'équilibre après BS 12 000 000,00 €

A. Les restes à réaliser et l'intégration du résultat 2021

Compte tenu de la date de vote du Budget Primitif 2022 en février, ce dernier a été voté sans reprise anticipée des résultats. Le Budget Supplémentaire intègre ainsi le résultat de l'année précédente de même que les restes à réaliser (RAR), tels qu'arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2021.

Les restes à réaliser correspondent aux reports de dépenses et recettes d'investissement prévues et engagées sur l'exercice 2021 mais non réalisées au 31 décembre. Ils s'élèvent à 10 818 511,63 € en dépenses et à 3 012 568,50 € en recettes.

En dépenses, ils concernent certaines dépenses du plan de redémarrage adopté à l'automne 2020 exécuté en grande partie sur l'exercice 2021, mais dont quelques dépenses restent à opérer à hauteur de 1,5 M€ : rénovation de certaines routes et ouvrages (357 k€), rénovation énergétique de bâtiments (241 k€) et création de vélo route (433 k€). Les autres dépenses inscrites en restes à réaliser concernent essentiellement des travaux de voirie sur les communes (passerelle de la Macabée à Metz, route de Chantereine à Vernéville, rue de Vigneulles à Lorry-lès-Metz) et de sécurisation, de mobilité notamment le plan éco-mobilité, des travaux d'entretien des parkings métropolitains ainsi que les maîtrises d'ouvrage déléguées avec les communes principalement sur Chieulles et Peltre (4,7 M€), des travaux sur divers bâtiments métropolitains (1,3 M€), des matériels et logiciels informatiques pour la Ville et la Métropole (1 M€), des travaux d'extension de réseaux électriques (315 k€), le remplacement de poteaux incendie (294 k€), les travaux de réhabilitation du Fort de Queuleu (262 k€) ainsi que des maîtrises d'ouvrages déléguées en matière de GEMAPI avec deux communes (184 k€).

En recettes, les restes à réaliser concernent pour l'essentiel le FCTVA à hauteur de 2 M€, ainsi que des subventions pour les investissements GEMAPI et pour des dépenses informatiques (306 k€), la soule à verser par le département au titre du transfert des voiries départementales (275 k€) et le remboursement des communes pour les travaux réalisés pour leur compte via les maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de voirie et de GEMAPI (350 k€).

Conformément à la délibération d'affectation du résultat 2021 présenté par ailleurs à la présente séance du Conseil Métropolitain, le BS intègre l'excédent de fonctionnement 2021 de 18 532 439,90 €.

B. Les ajustements de mi-exercice

Les ajustements proposés au présent Budget Supplémentaire sont présentés ci-après :

Au titre des recettes, les ajustements concernent tout d'abord la fiscalité et les dotations, suite à leur notification par l'Etat.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, l'ajustement global porte sur une augmentation de 22 k€ de la prévision initiale de 24,42 M€.

Les prévisions des recettes de fiscalité avaient été estimées avec prudence en raison d'un impact attendu de la crise sanitaire sur les recettes de fiscalité économique. Finalement, le niveau des recettes notifié par les services fiscaux est supérieur à ces prévisions. Si la fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation est en deçà des prévisions budgétaires (- 534 k€), du fait d'une baisse du dynamisme de la TVA annoncé à 5 % puis ramené à 2,89 %, les notifications concernant les autres taxes font état d'une hausse de 1,4 M€, principalement concentrée sur la Cotisation Foncière des Entreprises (800 k€).

En matière de compensations fiscales, l'augmentation par rapport aux prévisions budgétaires est de 1,52 M€. Il s'explique d'une part par une forte augmentation des compensations de cotisations foncières des entreprises (CFE - + 1,45 M€ par rapport à 2021) en raison de la réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels, et dans une moindre mesure par la hausse des compensations de taxes foncières (+ 76 k€).

fiscalité	2022		
	BP	BS	Total
CFE	20 965 000	800 000	21 765 000
CVAE	15 000 000	100 000	15 100 000
IFER	1 500 000	75 000	1 575 000
TASCOM	3 320 000	142 000	3 462 000
sous-total fiscalité entreprises	40 785 000	1 117 000	41 902 000
TH	1 270 000	227 000	1 497 000
TFPB	6 675 000	57 000	6 732 000
TFPNB	120 000	1 000	121 000
TAFNB	260 000	-8 000	252 000
sous-total fiscalité ménages	8 325 000	277 000	8 602 000
TEOM	29 900 000	44 000	29 944 000
TLS	900 000	0	900 000
GEMAPI	1 148 000	0	1 148 000
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	840 000	0	840 000
Taxe d'Aménagement (TA)	2 800 000	0	2 800 000
sous-total fiscalité spécialisée	35 588 000	44 000	35 632 000
allocations compensatrices	2 870 000	1 524 000	4 394 000
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH	39 450 000	-534 000	38 916 000
AC (compensation fiscalité)	264 000	0	264 000
TOTAL	127 282 000	2 428 000	129 710 000

Les autres ajustements et régularisations en recettes de fonctionnement portent sur la vente de produits recyclables dont les prix sont en forte augmentation (+ 100 k€), l'ajustement du produit perçu au titre du forfait post-stationnement (- 330 k€), ou encore le rééchelonnement du loyer versé par l'Institut Lafayette (- 66 k€). Les recettes perçues en dédommagement de sinistres sont réévaluées à la hausse (+ 96 k€) tout comme les inscriptions de crédits prévues pour procéder aux réparations des biens et voiries sinistrés (220 k€).

Concernant les dépenses, des ajustements sont opérés portant sur la cohésion sociale et territoriale. En fonctionnement, l'actualisation des prestations d'exploitation des parkings de Maud'Huy, Coislin et Saint-Joseph de Montigny entraîne un ajustement des dépenses (+12 k€ sur 468 k€ au BP). Parallèlement, concernant les maîtrises d'ouvrage déléguées avec les communes en matière de voirie, 15 k€ sont ajoutés en dépenses et 105 k€ en recettes.

Par ailleurs, en matière de prévention spécialisée, le Ségur de la santé se traduit par des revalorisations des conditions salariales de certains salariés du domaine social et médico-social, qui ont un impact sur les associations mettant en œuvre cette compétence ; il est proposé d'ajuster les subventions en conséquence (+ 53 k€).

Concernant la compétence aire d'accueil des gens du voyage, 118 k€ étaient prévus au BP pour les frais de fonctionnement de la nouvelle aire de Metz Est. L'ouverture de cette dernière ayant été différée, un réajustement à la baisse de 40 k€ est proposé.

En investissement, en matière de voirie et espaces publics, les crédits prévus pour la construction d'une passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau sont revus à la hausse (+ 290 k€, soit 450 k€ au budget 2022), de même que les crédits inscrits pour le remplacement de poteaux incendie (+ 82 k€). Enfin, les crédits de paiement prévus pour la construction d'une piscine métropolitaine sont rééchelonnés : 355 k€ sont ajoutés sur l'exercice 2022 afin de rémunérer les cabinets ayant présenté des projets dans le cadre du concours lancé ainsi que pour régler les prestations du programmiste.

En matière de développement économique et d'attractivité, des ajustements sont proposés uniquement en investissement : 56 k€ sont inscrits pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de territoire intelligent, en collaboration avec 8 autres EPCI nord-lorrains, 40 k€ étant déjà prévus au BP. Le même montant est inscrit en recettes, correspondant à la participation des EPCI au projet. 143 k€ sont prévus pour les investissements pris en charge par la Métropole pour le compte du Centre Pompidou-Metz afin de réaliser divers aménagements au niveau du jardin et du restaurant ainsi que pour l'acquisition de matériel divers. Il s'agit ici de rééchelonner les crédits de paiement et non d'inscrire de nouveaux crédits. Enfin, grâce au résultat reporté à fin 2021, le budget annexe Zones en régie s'équilibre sans avoir recours à l'avance du budget principal, prévue au BP à hauteur de 4,2 M€ (cf ci-dessous « Budget Annexe Zones en Régie »).

S'agissant de la transition écologique et énergétique, les ajustements concernent uniquement la gestion des déchets. En effet, l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022 ainsi que les aléas liés à l'exploitation du service nécessitent des adaptations, qui s'équilibrent globalement. Tout d'abord, les refus de tri de produits recyclables sont désormais facturés par Haganis, ce qui n'était pas le cas auparavant et l'information n'était pas connue lors de l'établissement du BP. Ce taux de refus de tri, qui s'élevait à près de 18 % fin mars entraîne une hausse de 200 k€ sur le marché d'incinération des déchets du fait de la redirection des déchets, et corrélativement une baisse des crédits prévus au titre du marché lié aux produits recyclables (- 580 k€). Par ailleurs, 150 k€ sont inscrits concernant le recours à l'intérim, rendu nécessaire par les difficultés de recrutement sur des postes pérennes ainsi que de nombreux cas de covid en début d'année au sein des équipes. Concernant la collecte des PAVE, une augmentation du coût du marché est constatée pour la collecte du verre et des ordures ménagères résiduelles (OMR) (+ 137 k€). Enfin, le montant versé au budget annexe au titre de la participation de l'Eurométropole à la gestion des déchèteries est revu à la baisse (-121 k€) en raison du décalage de l'application de la hausse du tarif à compter du 1^{er} mars au lieu du 1^{er} janvier, ainsi que de la prise en compte de la population au 1^{er} janvier 2022.

Concernant le pilotage et les ressources, les prévisions relatives à la masse salariale sont majorées par l'anticipation de la revalorisation annoncée du point d'indice des agents de la fonction publique. Dans l'attente des précisions sur le niveau de cette évolution par le gouvernement, un abondement est prévu à hauteur de 1,1 M€, correspondant à une revalorisation de 4 % du point d'indice sur une période de 6 mois. Les prévisions relatives à la masse salariales s'élèvent ainsi à 61,4 M€.

Le budget supplémentaire intègre également en dépenses de fonctionnement l'annulation de titres sur exercice antérieur relatifs aux mises à disposition Haganis à hauteur de 263 k€.

En investissement, font l'objet d'ajustements les dépenses en matière de systèmes d'information (+ 196 k€ de crédits supplémentaires pour la refonte de l'intranet, l'évolution du système d'informations de gestion des subventions et l'acquisition de licences Business Object – corrélativement, la subvention

versée par la Ville de Metz est augmentée de 101 k€), les travaux sur le fort de Queuleu (+ 64 k€ en dépenses et en recettes) ainsi que l'élaboration du PLUi (+ 190 k€).

Enfin, de manière générale, la hausse des prix de l'énergie entraîne un ajustement des crédits en matière de carburants, notamment pour assurer la collecte des ordures ménagères (+ 130 k€) et d'électricité concernant les bâtiments, les aires d'accueil des gens du voyage, les parkings ainsi que l'éclairage urbain sur les zones d'activité (+ 290 k€). Au budget primitif, les dépenses d'énergie étaient inscrites à hauteur de 2,5 M€. Par ailleurs, La hausse des taux d'intérêts constatée depuis le début d'année conduit à une inscription supplémentaire de 25 k€ pour le remboursement des intérêts d'emprunt (pour un total de 1,43 M€).

C. Les nouveaux crédits

En matière de cohésion sociale et territoriale, les nouvelles dépenses inscrites en fonctionnement concernent la voirie et les espaces publics : 30 k€ sont inscrits pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'envisager une alternative de gestion des parkings métropolitains. Par ailleurs, 18,5 k€ sont proposés au titre de la participation de l'Eurométropole à l'évaluation du contrat de Ville 2022.

En investissement, dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT), la constitution d'une foncière de redynamisation commerciale est prévue. Ainsi, 3 M€ sont inscrits au budget supplémentaire pour contribuer au capital de cette dernière, conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement. Sur les huit périmètres de l'ORT, la foncière aura pour objectif l'acquisition d'actifs immobiliers comprenant des locaux commerciaux pour les restructurer (adaptation des volumes et des fonctionnalités aux besoins actuels) et les louer à un tarif abordable. Il s'agit ainsi d'agir sur l'offre de locaux commerciaux pour lutter contre la vacance commerciale. La foncière pourra également contribuer à la reconquête des étages de logements vacants.

20 k€ sont également proposés pour la participation de l'Eurométropole au capital de l'Organisme Foncier Solidaire du Sillon Lorrain.

En matière de voirie et espaces publics, 600 k€ sont proposés pour permettre la reconstruction d'un ouvrage de franchissement du ruisseau Saint-Pierre (RD155b) entre Peltre et Chesny suite à un affaissement de l'ouvrage après inondation.

Les crédits nouveaux en matière de transition écologique et énergétique concernent uniquement la section de fonctionnement : 50 k€ sont ajoutés dans le cadre de la convention de prestations de services entre la Ville de Metz et l'Eurométropole en matière d'eau potable correspondant aux exercices 2020 et 2021, 25 k€ pour la réalisation d'inspections via caméras sur les réseaux d'assainissement et 13 k€ pour l'adhésion au syndicat Orne Aval suite à l'intégration de la commune de Roncourt dans le périmètre métropolitain. En outre, en matière de gestion des déchets, la Métropole a conclu un contrat d'accompagnement au démarrage de l'extension des consignes de tri avec Citéo. 250 k€ sont ainsi proposés en dépenses, dont une partie est financée pour une subvention de 150 k€.

Le développement économique et l'attractivité mobilise une importante partie des nouveaux crédits proposés au budget supplémentaire. En effet, en fonctionnement, 50 k€ de crédits complémentaires

sont prévus afin de solliciter Inspire Metz pour la réalisation d'un film et d'une communication sur « un été touristique, culturel et festif sur l'Eurométropole de Metz » et pour la réalisation d'un film de promotion du territoire mosellan et de l'Eurométropole à destination des étudiants et de leurs parents. Il est précisé qu'un redéploiement de crédit permet de compléter le besoin total de 120 k€.

29 k€ sont inscrits pour l'achat de livres de prestige valorisant l'Eurométropole afin de contribuer au rayonnement du territoire.

Le Musée de la Cour d'Or a été institué légataire universel du testament de M. Lauterbach, qui lui a légué l'ensemble de ses biens dont la valeur est en cours d'estimation. Néanmoins, il est nécessaire d'inscrire dès maintenant en dépenses 20 k€ pour le règlement de certains frais annexes à la succession ainsi que 50 k€ pour le versement d'un legs à un tiers, conformément à la volonté du défunt.

En investissement, l'enseignement supérieur mobilise 267 k€ de crédits nouveaux, dont 165 k€ à destination de l'Institut Lafayette pour le soutien aux briques technologiques, dans le cadre du plan global de développement 2021-2025 défini par l'Institut. Ce projet est cofinancé par la Région et le Département. Par ailleurs, 100 k€ sont proposés pour soutenir l'implantation de l'Institut en Innovation de la Logistique, qui devrait voir le jour en 2024.

De plus, 125 k€ sont ajoutés en opérations d'ordre en dépenses et en recettes concernant des avances versées entre 2017 et 2020 à l'Institut Lafayette au titre du précédent soutien de l'Eurométropole aux briques technologiques. Ces dernières étant finalement devenues des subventions, il y a ainsi lieu de passer des opérations afin de les imputer sur le bon chapitre comptable.

D'autres dépenses nouvelles sont inscrites en investissement, notamment pour l'installation d'un nouveau lustre à l'Opéra-Théâtre (100 k€) et pour l'acquisition de foncier agricole pour une future implantation maraîchère (50 k€).

Par ailleurs, 35 k€ sont proposés pour l'achat de mobilier pour la Maison du Luxembourg, le Conservatoire et la Maison de la Métropole (35 k€), 20 k€ pour le recours à un cabinet de recrutement afin de pallier les difficultés de recrutement d'agents et 23 k€ pour la réalisation de travaux préalables à l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques dans le parking de la Maison de la Métropole.

Enfin, il est proposé de réduire le recours à l'emprunt prévu au budget primitif (29 M€) de 17 M€, portant ainsi le besoin 2022 de financement par emprunt à 12 M€. Cet ajustement à la baisse de l'emprunt est directement lié à la reprise au présent budget supplémentaire de l'excédent de clôture 2021 ; il s'agit ainsi d'ajuster le recours à l'emprunt afin de prévoir plutôt sa mobilisation au moment de la mise en œuvre effective des projets importants prévus au PPI 2022-2026 en cohérence avec les objectifs de financements dudit PPI.

Le budget annexe Transports Publics

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	4 433 000	74 Subventions	-15 000
65 Charges de gestion courante	-573 000	77 Produits exceptionnels	1 338 000
66 Charges financières	51 000		
<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 924 903	Excédent de fonctionnement reporté	5 512 903
Total	6 835 903	Total	6 835 903

INVESTISSEMENT

16 Emprunts et dettes assimilées	2 000	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 924 903
21 Aménagements, équipements, travaux	922 903	Résultat n-1	3 373 500
Restes à réaliser 2021	5 539 740	Affectation du résultat	2 166 241
		<i>Réduction du recours à l'emprunt</i>	-2 000 000
Total	6 464 644	Total	6 464 644

Le budget supplémentaire du Budget Annexe Transports Publics intègre tout d'abord les restes à réaliser qui s'élèvent à 5 539 740,34 € en dépenses, dont 5 M€ concernent le remboursement de l'avance de l'Etat souscrite début 2021 pour faire face aux baisses de recettes liées à la crise sanitaire, et qui n'est plus nécessaire. Les autres restes à réaliser sont constitués de crédits votés dans le cadre du plan de redémarrage pour la remise aux normes de 45 arrêts de bus (232 k€), mais aussi de crédits dédiés à l'acquisition de matériel de transport (143 k€) ainsi qu'à des travaux divers sur le réseau et des frais d'études (164 k€). Aucun reste à réaliser n'est constaté en recettes.

Le BS intègre en outre un résultat de fonctionnement de 5 512 903,30 € et un résultat d'investissement de 3 373 499,52 €. L'affectation du résultat en section d'investissement s'élève quant à elle à 2 166 240,82 €.

Les ajustements de mi-exercice concernent principalement la rémunération du délégataire. En dépense, il est ainsi proposé d'abonder la prévision budgétaire à hauteur de 3,7 M€ afin de prendre notamment en compte pour la rémunération 2022 du délégataire les frais d'exploitation de la navette fluviale (510 k€), les locations de pontons (145 k€), les adaptations de lignes pour la rentrée 2022 (C13, P107 navette Bellecroix - 121 k€), la desserte d'Amazon (56 k€) ou encore la desserte événementielle (65 k€).

En recettes, 1,338 M€ sont inscrits concernant la rémunération 2021, afin de tenir compte de la non-réalisation de certains objectifs en raison de la crise sanitaire. Ce montant se retrouve en recettes puisqu'il s'agit d'annuler en partie le mandat émis en 2021.

En outre, le montant inscrit au BP au titre de la convention conclue avec la Région pour la complémentarité des réseaux est revu à la baisse suite à des négociations (-573 k€ soit un coût total de 400 k€). En investissement, 101 k€ sont proposés pour les opérations d'accessibilité du réseau ainsi que pour l'acquisition de poteaux d'arrêts, et 150 k€ initialement prévus pour des aménagements liés à l'exploitation de la navette fluviale sont retirés puisque pris en charge par les TAMM (le coût se répercutant sur la rémunération de ce dernier).

Les nouvelles dépenses inscrites au budget supplémentaire concernent le plan média pour la navette fluviale (55 k€) ainsi que la poursuite de l'expertise dans le cadre du contentieux relatif au versement mobilité des armées (15 k€).

L'ensemble des éléments présentés ci-avant permettent d'annuler le recours à l'emprunt prévu au budget primitif (2 M€) et de préserver ainsi la capacité d'endettement dudit budget dans la perspective du financement des projets inscrits au PPI 2022-2026.

Le budget annexe Archéologie Préventive

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	-125 238
66 Charges financières	10 000
Virement à la section d'investissement	115 238
Total	0

RECETTES

Total	0

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	375 106
Restes à réaliser 2021	45 882
Total	420 988

RECETTES

Virement de la section de fonctionnement	115 238
Affectation du résultat	305 750
Total	420 988

Le budget supplémentaire intègre le résultat constaté fin 2021, qui s'élève à – 115 238,25€ : un déficit de 375 105,94 € est repris en section d'investissement, ainsi que des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 45 881,87 €. L'affectation du résultat s'élève à 305 749,56 €. Des réserves avaient été constituées pour son financement lors du BP à hauteur de 150 k€ permettant la prise en charge de ce déficit.

Par ailleurs, 10 k€ sont ajoutés pour faire face à l'augmentation des taux d'intérêts d'emprunt.

Il n'y a pas de besoin supplémentaire concernant l'activité de fouilles ou de diagnostics, ni concernant le bâtiment.

Par conséquent, la subvention versée par le budget principal n'est pas modifiée et s'élève à 800 k€.

Le budget annexe Zones en Régie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 Charges à caractère général	713 486
67 Charges spécifiques	36 820
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>9 344 065</i>
Total	10 094 371

RECETTES

70 Produits des services et du domaine	920 000
74 Subventions	-65 000
75 Produits de gestion courante	35 780
Excédent de fonctionnement reporté	9 203 591
Total	10 094 371

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	5 144 065
Total	5 144 065

RECETTES

<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>9 344 065</i>
Réduction de l'avance du BP	-4 200 000
Total	5 144 065

Le résultat global cumulé constaté fin 2021 est repris par le biais du Budget Supplémentaire, et s'élève à 4 059 526,37 €. Ainsi, la somme de 9 203 590,87 € est reprise en fonctionnement et -5 144 064,50 € en investissement.

Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe soumis à la comptabilité de stocks.

De nouvelles dépenses sont inscrites concernant la zone de Frescaty à hauteur de 419 k€ pour le remboursement de dépenses à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, le lancement d'une étude sur la clause de complément de prix, la protection des bâtiments HM21 et HM13 qui abritent les dons en faveur de la population ukrainienne ainsi que pour ajuster les crédits prévus au BP en matière d'énergie.

En parallèle, 920 k€ sont ajoutés en recettes correspondant au produit des cessions des lots 7a et b du bâtiment HM9.

Ces éléments permettent d'atteindre l'équilibre du ce budget sans recourir à l'avance versée par la Métropole prévue au budget primitif 2022 (-4,2 M€ en recettes d'investissement).

Le budget annexe Eau Potable

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
66 Charges financières	6 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>211 786</i>
Total	217 786

RECETTES	
Excédent de fonctionnement reporté	217 786
Total	217 786

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
10 Dotations, fonds divers, réserves	196 786
16 Emprunts et dettes assimilées	15 000
Restes à réaliser 2021	14 314
Déficit d'investissement reporté	23 734
Total	249 834

RECETTES	
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>211 786</i>
Affectation du résultat	38 048
Total	249 834

Le BS intègre le résultat 2021 de 217 786,29 € ainsi que des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 14 314 €.

Il comprend également les opérations de versement de la dotation finale à la Régie de l'Eau ainsi que le reversement de l'excédent de l'ex SESEM au Syndicat des Eaux de la Région Messine et des ajustements relatifs aux emprunts encore prélevés sur ce budget avant transfert des contrats de prêts.

Le budget annexe Déchetteries

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1 056 800
Total	1 056 800

RECETTES	
70 Produits des services et du domaine	-143 900
Excédent de fonctionnement reporté	1 200 700
Total	1 056 800

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
21 Aménagements, équipements, travaux	82 032
Total	82 032

RECETTES	
Excédent d'investissement reporté	82 032
Total	82 032

L'excédent 2021 est intégré au BS à hauteur de 1 200 699,53 € en fonctionnement et 82 032,19 € en investissement.

Par ailleurs, 20 201 € sont ajoutés en dépenses suite à l'adhésion de la commune de Roncourt au territoire métropolitain, dans le cadre d'une convention relative à l'utilisation par les habitants de la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes. De même, la recette relative à la participation aux déchèteries est ajustée afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du tarif de 1,72 € / habitant au 1^{er} mars 2022 (et non au 1^{er} janvier comme prévu au BP) et des populations municipales au 1^{er} janvier 2022 (- 144 k€).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les tableaux détaillés des AP/CP sont joints en annexe à la délibération.

Budget Principal

Modification d'AP :

Aucune modification des montants globaux des AP n'est prévue au BS 2022.

Modification de l'échéancier sans modification du total de l'AP :

17QVEP02 Restructuration du ruisseau Saint-Pierre

16 710 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes.

22CTES02 Plan d'investissement en faveur des filières, des équipements et des formations d'excellence

257 400 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes pour tenir compte de l'avancement du projet.

21ATEC01 Centre Pompidou-Metz – Investissements 2021

50 000 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes.

22ATEC01 Centre Pompidou-Metz – Investissements 2022

143 000 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes.

17IDMG03 Maison de la Métropole

75 000 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 pour financer certains aménagements.

19ATDT01 Planification intercommunale

190 000 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et réduits sur 2026 pour tenir compte de l'avancée des travaux.

22ESPM01 Création d'une piscine métropolitaine

355 000 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 pour tenir compte de l'état d'avancement du projet.

Budget annexe Transports Publics

Modification de l'échéancier sans modification du total de l'AP :

QVTC006-01 Accessibilité du réseau

60 6314 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes afin de tenir compte du programme de travaux.

16QVTC01 Optimisation des lignes structurantes

314 € sont ajoutés aux crédits de paiement 2022 et déduits des crédits de paiement des années suivantes pour procéder à une régularisation.